

CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES

Siège et secrétariat : 9 rue Chaigneau – CS 80030
79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE CEDEX

☎ 05. 49. 06. 08. 50. et 05. 49. 06. 08. 56.

Internet : www.cdg79.fr / e.mail : cdg79@cdg79.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 FEVRIER 2024

DELIBERATION N° 4 : Travaux à façon paie – Adoption d'un tarif « reprise de données » pour une adhésion en cours d'année

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf du mois de février, le Conseil d'administration du Centre de gestion s'est réuni à SAINT-MAIXENT-L'ECOLE, rue de l'Abbaye, sous la présidence de Monsieur Alain LECOINTE.

Date de convocation 8 février 2024

Etaient présents : 15 membres titulaires et suppléants

M. Alain LECOINTE, M. Johnny BROSSEAU, Mme Sylvie COUSIN, M. Roland MORICEAU, M. Michel CHANTREAU, M. Stéphane BAUDRY, M. Jacques BILLY, Mme Chantal BRILLAUD, M. Patrice CESBRON, Mme Murielle HEURTEBISE-DANIAUD, Mme Nadine KIMBOROWICZ, Mme Marie-Pierre MISSIOUX, M. Jean-François MOREAU, M. Olivier POIRAUD, M. Michel ROY.

- Mme Corine MICOU quitte la séance -

Etaient excusés : M. Jérôme BARON, Mme Sylvie BAZANTAY, Mme Marie-Noëlle BEAU, M. Jean-Marc BERNARD, M. Hervé LE BRETON, Mme Maryse CHARRIER, Mme Claudine GRELLIER, Mme Patricia MIMAULT, M. Jean-Michel RENAULT.

- Monsieur DARBON, trésorier - excusé

- Monsieur Laurent BALAVOINE, Conseiller aux décideurs locaux DGFIP - excusé

Monsieur le Président informe le Conseil d'administration que le service Travaux à Façon Paie est en phase de déploiement opérationnel d'un nouveau logiciel de paie (Civil Net RH de l'éditeur CIRIL), depuis le 1^{er} janvier 2024.

Ce nouvel environnement logiciel doit pouvoir permettre d'accroître, dans de bonnes conditions, le volume d'activités du service et d'accepter des collectivités plus importantes en termes de nombre de paie.

Pour permettre également l'adhésion de collectivités en cours d'année, la reprise de nombreux cumuls est nécessaire à un calcul correct des paies. Cette saisie des cumuls, qui peut se faire « manuellement », a été estimée pour la collecte, le calcul et la saisie à 1 heure par agent.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers, pour excès de pouvoir, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Pour une collectivité de 25 agents, la reprise de données demanderait alors un travail de 3 jours plein à raison de 8 heures par jour, et devrait être obligatoirement réalisée avant le premier calcul de paie de la collectivité, soit dans un laps de temps relativement réduit.

Sur la base d'un tarif de 40 euros de l'heure (tarif actuellement utilisé par le service Assistance progiciels pour l'aide à la paie), le montant d'une reprise des cumuls pour une collectivité de 25 agents serait de 1 000 euros (25 agents x 40 €).

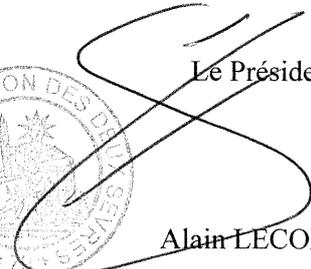
Au-delà de 25 agents environ, la prestation devenant trop contraignante pour le CDG79, un devis spécifique, au cas par cas, pourrait être demandé à l'éditeur de logiciel, avec un versement en plusieurs fois sur la première année d'adhésion.

Monsieur le Président propose d'adopter ce tarif pour permettre l'adhésion en cours d'année de collectivités intéressées au service Travaux à Façon Paie.

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de fixer les tarifs comme ci-dessus, pour ce qui concerne les prestations de reprise de données pour une adhésion en cours d'année.

Ainsi délibéré et signé après lecture,

Le Président,

Alain LECOINTE

2

Délibération télétransmise en Préfecture le : **22 FEV. 2024**

Accusé réception le : **22 FEV. 2024**

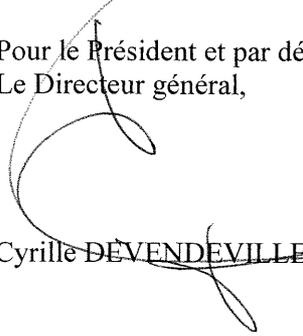
EXÉCUTOIRE

Publiée le : **22 FEV. 2024**

Certifiée conforme à l'original

Saint-Maixent-l'École, le : **22 FEV. 2024**

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,


Cyrille DEVENDEVILLE

